

# CROTOY CULTURE ET EVENEMENTS



**Siège social : Mairie – 12, rue du Général Leclerc – 80550 LE CROTOY**

**Président : Gilles DUPONT**

**42 rue de la Bassée – 80550 LE CROTOY**

**06 64 50 69 88 – [gid80@orange.fr](mailto:gid80@orange.fr)**

**site internet : <http://cceassociation.jimdo.com>**

Le Crotoy le 19 mai 2016

Objet : suivi bail et demande de travaux à la hutte pédagogique

Madame le Maire Jeanine Bourgau,

La Hutte Pédagogique est un bien communal qui doit être entretenu par les services municipaux en vertu des statuts du bail en cours. Après vos recours pour casser ce bail en évoquant une mauvaise gestion, il me semble normal que vous respectiez ces conditions qui sont dûes. De mon côté mon Association doit développer la location au plus grand nombre dans un but pédagogique.

D'ailleurs pour revenir sur le développement de la location et des visites a cette Hutte par mon Association contrairement aux années précédentes je constate cette année aucune référence de la Hutte Pédagogique dans les différentes informations dans les guides pratiques touristiques et sur le site internet de l'Office de Tourisme ainsi que des promenades natures avec la visite de la Hutte Pédagogique que je devais effectuer aux mois de juillet et août malgré mes demandes et mon adhésion a cet Office de tourisme. Pourquoi ce véto Municipal qui va à l'encontre de la fréquentation touristique et n'en déplaie a certains c'est environ 3000 personnes qui sont passées par la Hutte Pédagogique depuis huit ans.

Pour l'année 2015 malgré mes demandes de travaux par mail ou lettre recommandée le seul travail municipal qui a été réalisé est la fauche du pourtour de la mare au mois d'-août.

Comme déjà mentionné sur d'autres courriers le problème est l'envahissement de la nappe d'eau par l'élodée du Canada qui recouvre la surface de la mare

Cet envahissement provoque l'eutrophisation du milieu et un manque d'oxygène pour la faune et la flore.

Des travaux de peinture en extérieur sur la hutte et ses annexes sont à réaliser pour éviter sa dégradation.

Le ragréage d'une partie du chemin d'accès et le comblement de trous de rats musqués sur le pied de hutte et des bordures sont à réaliser.

Ce constat pour prendre date du fait que pour réaliser des visites et des locations convenables il faut rendre ce site attrayant .

Voilà résumé mes demandes , n'hésitez pas à me contacter pour des renseignements complémentaires.

En complément veuillez trouver dans cette lettre un chèque du Crédit Agricole à l'ordre du Trésor Public N° 3832435 d'un montant de un euro représentant le paiement de la location du bail pour cette année 2016.

Cordialement